

# Monaco : comment deux hommes qui visaient le prince ont semé la panique sur le Rocher

[lejdd.fr/Societe/monaco-comment-deux-hommes-qui-visaient-le-prince-ont-seme-la-panique-sur-le-rocher-4152116](https://www.lejdd.fr/Societe/monaco-comment-deux-hommes-qui-visaient-le-prince-ont-seme-la-panique-sur-le-rocher-4152116)



Albert II, le 2 décembre. © Schneider-Press/Raphael S/SIPA

C'est un premier pas judiciaire dans une affaire ultrasensible où piratage informatique, allégations mensongères et collusion supposée ont été révélés. Jeudi dernier, un juge d'instruction parisien a mis en examen deux hommes pour « *recel d'atteintes à un système de traitement automatisé de données* ». Frédéric C. et Didier G. sont soupçonnés d'avoir participé à une opération de déstabilisation visant des proches du prince Albert II de Monaco.

Cette affaire, connue sous le nom de « Dossiers du Rocher », d'après l'intitulé du site Internet anonyme diffusant des documents confidentiels, empoisonne la vie de quatre personnages du premier cercle du souverain depuis le mois de septembre 2021. Et suscite l'émotion dans la Principauté en jetant une lumière crue sur les enjeux financiers liés à l'exploitation immobilière du micro-État où le mètre carré peut parfois se négocier jusqu'à 100 000 euros.

## Une enquête préliminaire

Interpellés mardi, les deux suspects ont été placés en garde à vue et auditionnés par les enquêteurs de la brigade de lutte contre la cybercriminalité (BL2C) de la police judiciaire parisienne, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris. Une procédure lancée après la plainte déposée, en novembre 2021, par les quatre personnalités citées dans les Dossiers du Rocher.

Désignés sous le vocable du « Club des 4 » ou « G4 », Laurent Anselmi, chef de cabinet d'Albert II, Thierry Lacoste, avocat et ami d'enfance du prince, Didier Linotte, président du Tribunal suprême de Monaco, la cour constitutionnelle locale, et Claude Palmero, expert-comptable et administrateur de biens du souverain, sont la cible de vidéos et d'articles à charge, diffusés sur YouTube et sur les réseaux sociaux. Une garde rapprochée qui se serait organisée, selon le mystérieux corbeau, pour tirer profit des projets immobiliers en cours ou à venir sur les 2 kilomètres carrés du Rocher.

Placés sous contrôle judiciaire, Frédéric C., un chef d'entreprise belge âgé de 59 ans domicilié dans le Gard, et Didier G., monégasque, fils d'un ancien joueur de l'AS Monaco, qui se présente comme un « *juriste professionnel, spécialiste dans les droits de l'homme mais aussi dans la protection des animaux* », ont désormais interdiction de se contacter.

L'information judiciaire porte aussi sur des faits d'« *accès et maintien dans un tel système* », d'« *extraction frauduleuse de données issues d'un tel système* » et d'« *interception de correspondances électroniques* », a indiqué le parquet de Paris au JDD.

## **Des échanges de courriels confidentiels dévoilés**

---

Dans cette affaire complexe, les quatre plaignants ont vu une partie de leurs échanges de courriels confidentiels, remontant sur plusieurs années, dévoilée sur les supports numériques créés par les auteurs de cette campagne anonyme.

Les enquêteurs de la BL2C ont remonté la piste des suspects en analysant les vidéos mises en ligne et les sites Internet créés pour mettre en cause la probité et la loyauté de ces quatre fidèles d'Albert II. « *L'exploitation technique de certaines données nous a permis de constater que l'un des suspects était le titulaire d'une adresse IP ayant servi à publier des correspondances privées, obtenues de manière frauduleuse, d'un des plaignants* », confie une source proche de l'affaire. Le second mis en cause est aussi suspecté d'avoir mis en ligne des documents professionnels, issus de la correspondance de Thierry Lacoste, l'avocat du prince.

Dans l'un de ses enregistrements, il aurait déclaré avoir « mis en place les Dossiers du Rocher » avec la complicité de son co-mis en examen. Sollicités, leurs avocats n'ont « *pas souhaité s'exprimer* ».

## **Plusieurs millions d'euros**

---

« *Ces deux premiers suspects ne sont probablement que des seconds couteaux dans cette opération bien orchestrée, avance la même source. Les boîtes mails de plusieurs plaignants ont été piratées et des milliers de courriels détournés ; les sites Internet utilisés pour cette campagne de dénigrement renvoient vers les États-Unis, l'Islande et Chypre ; les organisateurs de cette opération ont gonflé l'audience de leurs sites en ayant recours à des petites mains en Inde. Tout cela requiert d'importants moyens financiers.* »

Le coût d'une telle entreprise s'élèverait à plusieurs millions d'euros. Les policiers poursuivent leurs investigations pour déterminer le mobile et l'identité des commanditaires. Un nom déjà cité dans les médias revient à leurs oreilles : Patrice Pastor, multimilliardaire et magnat de la pierre sur le Rocher. Interrogé par Le Monde en mars, celui-ci avait rejeté ces accusations en déclarant : *« Le fond du sujet, tout le monde le connaît : les méthodes d'un petit groupe qui monte des affaires en profitant du prince. Et moi, je gêne, car je suis le meilleur à Monaco. Mais ça n'a aucun sens que je sois derrière les Dossiers du Rocher, je me fous de ces gens ! »* « Vous m'apprenez ces développements qui vont rassurer les plaignants, a réagi Marie-Alix Canu-Bernard, leur avocate. *Sur le fond, je n'ai pas de commentaires, mais l'intervention très efficace des enquêteurs et du parquet de Paris va peut-être mettre un terme aux agissements qu'ils subissent.* »